LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Roselyne ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Aurélie HERVÉ, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Sylvie ROCABOY (pouvoir à Roselyne ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Romain BOUTRON (pouvoir à Xavier HAMON), Elisabeth POINEUF (pouvoir à Chantal NÉVO), Laurent BERTHO ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Patrick RAULT, Benoît CONNAN, Christian LE RIGUIER ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_51 VERSEMENT SUBVENTION MATÉRIEL -ÉCOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES

Dans le cadre du soutien apporté aux trois écoles de musique associatives du territoire, et comme l'année précédente, Loudéac Communauté envisage le versement d'une enveloppe de 25 000 € dédiée à l'acquisition et l'entretien du matériel et des instruments de musique (écoles et OAE).

La répartition de cette enveloppe a fait l'objet d'un consensus entre les trois écoles et l'enveloppe pourra être répartie comme suit :

	2026		
	Parc école	**OAE**	**Total**
Moulin à sons	10 000 €	2 250€	12 250€
EMIM	7 000€	750€	7 750€
Graines de musique	5 000 €	0	5 000€
Total	22 000€	3 000€	**25 000€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'accorder une subvention complémentaire de 25 000 € aux trois écoles de musique associatives pour contribuer à l'entretien du parc instrumental des écoles associatives et des orchestres à l'école
2. D'autoriser le Président à mandater cette subvention selon la répartition indiquée à savoir :
    - 12 250 € pour l'association musicale du pays de Loudéac (Le Moulin à sons)
    - 7 750 € pour l'association Ecole de musique intercommunale du Mené (EMIM)
    - 5 000 € pour l'association Graines de musique (EMA)

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_51-DE

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	59	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	05	
Pour :	64	Loudéac, le 3 mars 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Yvon LE JAN

Date : 2026.03.09 10:40:58 +01'00'

Date : 2026.03.09 10:21:51 +01'00'